

Outre le préambule, l'Accord se divise en huit parties, comme suit :

- Préambule :** proclamation de l'engagement politique des deux gouvernements;
- Partie I :** objectifs et portée de l'Accord;
- Partie II :** règles relatives au commerce des produits;
- Partie III :** marchés publics;
- Partie IV :** on retrouve ici les trois chapitres innovateurs : les services, les voyages d'affaires et les investissements;
- Partie V :** dispositions générales concernant le règlement des différends et arrangements spéciaux relatifs aux droits antidumping et compensateurs;
- Partie VI :** une série de dispositions difficiles à incorporer ailleurs sont réunies sous un même chapitre; et
- Partie VII :** dispositions concernant les services financiers;
- Partie VIII :** dispositions finales concernant les annexes, l'entrée en vigueur et la durée de l'Accord.

Chaque partie est divisée en chapitres. Les chapitres sont divisés en articles, eux-mêmes subdivisés en paragraphes et en alinéas. Pour faciliter la consultation, les articles ont été numérotés selon le chapitre où ils se trouvent. L'article 301, par exemple, est le premier article du chapitre 3, qui traite des règles d'origine.

Divers articles renvoient à des annexes à la fin de chaque chapitre. Lorsqu'il y a lieu d'entrer dans les détails, l'article pose l'obligation essentielle alors que l'annexe explique comment celle-ci sera respectée. Toujours pour faciliter la consultation, les numéros des annexes correspondent au paragraphe et à l'article renvoyant à l'annexe en question. Par exemple, le paragraphe 2 de l'article 301 établit dans les grandes lignes la règle d'origine au sens où l'entend l'Accord; l'annexe 301.2 explique en détail comment cette règle sera appliquée.

Tout au long de l'Accord, les termes dont le sens est critique pour l'interprétation du texte ou qui peuvent avoir un sens différent de l'acception normale sont définis. Ces définitions font l'objet de l'article final de chaque chapitre, pour les termes et expressions contenus dans ce chapitre